

**Liste des arbustes à planter lors de la création d'une haie basse (arbustive)****avec****Prescriptions cantonales d'entretien des arbustes indigènes**

Nom français <i>Nom latin</i>	Hauteur approximative en mètres	Epineux	Caractéristique des feuilles	Couleur des fleurs	Mois de floraison	Caractéristique des fruits	Taille	Crois sance	Remarques
Alisier blanc <i>Sorbus aria</i>	15.00		Vert foncé	Blanc	Mai	Orange à Rouge	TS	↗	Plante hôte du feu bactérien
Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	20.00		Vert	Blanc	Mai / Juin	Jaune rougeâtre à Brun	Non	→	Plante hôte du feu bactérien
Amélanchier à feuilles ovales <i>Amelanchier ovalis</i>	3.00		Vert Belles couleurs automnales	Blanc	Avril / Mai	Noir bleuâtre	TRa	↗	Plante hôte du feu bactérien
Aubépine épineuse <i>Crataegus laevigata</i>	4.00	X	Vert	Blanc Rarement rose	Mai	Rouge	Non	→	Plante hôte du feu bactérien
Aubépine à un style <i>Crataegus monogyna</i>	4.00	X	Vert	Blanc Rarement rose	Mai / Juin	Rouge	Non	→	Plante hôte du feu bactérien
Argousier <i>Hippophae rhamnoides</i>	4.00	X	Vert argenté	Brun vert Mâle ≠ femelle	Avril / Mai	Orange / Comestible	Non	↗	En sol sec et plein soleil
Bourdaine <i>Frangula alnus</i> (<i>Rhamnus frangula</i>)	3.00		Vert foncé	Blanc	Mai / Juin	Rouge puis Noir / Toxique	TRa	↗	Pousse mal en zone sécharde
Chèvrefeuille des haies <i>Lonicera xylosteum</i>	2.00		Vert	Blanc crème	Avril / Mai	Rouge luisante / Toxique	TRa / TS	↗	

Nom français <i>Nom latin</i>	Hauteur approximative en mètres	Epineux	Caractéristiques des feuilles	Couleur des fleurs	Mois de floraison	Caractéristiques des fruits	Taille	Crois sance	Remarques
Coronille (Hippocrévide) emerus <i>Hippocrepis emerus</i> (<i>Coronilla emerus</i>)	2.00		Vert clair	Jaune	Avril / Juin	Gousse verte	Non	→	Pousse bien en zone sèche
Cornouiller mâle <i>Cornus mas</i>	5.00		Vert	Jaune	Mars	Rouge	TRa	↗	
Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	4.00		Vert foncé	Blanc crème	Mai	Noir / Toxique	TRa / TS	↗	Tiges rouges
Eglantier <i>Rosa canina</i>	3.00	X	Vert	Rose pâle	Juin	Rouge	Non	→	
Epine-vinette, berbéris <i>Berberis vulgaris</i>	3.00	X	Vert foncé	Jaune or	Mai / Juin	Forme oblongue / Rouge	Non	↗	Hôte potentielle de la rouille du blé
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	15.00		Vert	Verdâtre	Mai		TRa /TS	→	
Fusain, bonnet d'évêque <i>Euonymus europaeus</i>	5.00		Vert foncé	Vert blanchâtre	Juin	Rouge orange / Toxique	TRa /TS	↗	
Genêt des teinturiers <i>Genista tinctoria</i>	0.70		Vert	Jaune	Juin / Août	Gousse Toxique	Non	→	
Groseiller épineux <i>Ribes uva-crispa</i>	1.50	X	Vert	Blanc rougeâtre	Avril	Rougeâtre / Jaunâtre	Non	↗	
Merisier à grappes <i>Prunus padus</i>	10.00		Vert	Blanc	Avril / Juin	Noir ou rouge	TRa	↗	Supporte bien les sols humides

Nom français <i>Nom latin</i>	Hauteur approximative en mètres	Epineux	Caractéristiques des feuilles	Couleur des fleurs	Mois de floraison	Caractéristiques des fruits	Taille	Crois sance	Remarques
Nerprun purgatif <i>Rhamnus catharticus</i>	3.00		Vert	Vert jaunâtre	Mai	Noir / Toxique	TS	↗	
Noisetier <i>Corylus avellana</i>	5.00		Vert	Chatons	Février / Avril	Noisettes / Comestible	R	↑	
Prunellier, Epine noire <i>Prunus spinosa</i>	3.00	X	Vert	Blanc	Avril	Noir bleuâtre	Non	↑	
Saule marsault <i>Salix caprea</i>	9.00		Vert	Chatons	Mars / Mai		R	↑	Limiter les plantations. Se propage facilement
Saule pourpre <i>Salix purpurea</i>	6.00		Vert / forme lancéolée Rameau pourpre	Chatons	Mars / Mai		R	↑	
Sorbier des oiseaux <i>Sorbus aucuparia</i>	15.00		Vert foncé	Blanc	Mai / Juin	Rouge	TRa /TS	↗	Plante hôte du feu bactérien + Ne pas planter à Genève
Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	7.00		Vert	Blanc crème	Mai / juin	Noir	TRa /TS	↗	Ne pas tailler trop bas
Troène commun <i>Ligustrum vulgare</i>	4.00		Vert foncé Mi-persistent	Blanc	Mai / juillet	Noir / Toxique	TRa /TS	↗	
Viorne commune <i>Viburnum lantana</i>	5.00		Vert foncé	Blanc	Mai	Rouge devenant Noir	TRa /TS	↗	
Viorne obier <i>Viburnum opulus</i>	4.00		Vert foncé	Blanc	Mai / juin	Rouge	TRa /TS	↗	

Ce document a été élaboré en collaboration avec le secteur milieux et espèces. Il est destiné principalement aux exploitants agricoles.

Nomenclature

<p><u>Taille:</u></p> <p>R = Recépage à 30 cm du sol (Coupe totale à 30 cm du sol)</p> <p>TRa = Taille de rajeunissement = Recépage uniquement des vieilles branches et coupe sur de nouvelles pousses</p> <p>TS = Taille sélective = Rabattre principalement les rameaux latéraux</p> <p>Non = Eviter de tailler (*voir en dernière page pour les arbustes épineux). Certains de ces arbustes poussent lentement et n'ont pas besoin d'être taillés avant de nombreuses années. Exemple: aubépine).</p>	<p><u>Croissance:</u></p> <p>↑ = rapide</p> <p>↗ = moyenne</p> <p>→ = lente</p>
--	---

En rouge:

Arbustes sensibles au feu bactérien. Ne pas planter dans le cadre de la création d'une haie basse.

Dans tous les autres cas, se référer au règlement sur la lutte contre le feu bactérien (RLFB).

Remarques

- La hauteur indiquée des arbustes (en mètres) et la date de floraison sont tirées de l'ouvrage "Flora Helvetica". Elles diffèrent selon les régions et la situation de plantation des arbustes (isolée ou dans une haie);
- Le document "Comment planter et entretenir des haies", édité par Agridea, peut vous être utile dans le cadre de plantation de haies;
- La "Directive sur l'incinération des déchets secs agricoles" vous donnera des indications sur l'incinération possible ou non des produits de la taille.

Voir page suivante 

Bref rappel de la législation agricole

➤ Les **haies basses** (en application du règlement d'application de la loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et du paysage en agriculture / M 5 30 01) ne doivent pas être taillées durant les dix premières années après la plantation sauf les noisetiers et les saules qui eux peuvent être rabattus.

Pour rappel, tel que le prescrit *l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) concernant le niveau de qualité I*, les arbustes doivent être taillés (entretenus) selon les prescriptions indiquées, **une fois tous les 8 ans, par plusieurs tronçons, sur 1/3 de la surface au plus**. Il est obligatoire de respecter les conditions d'exploitation de la bande herbeuse (au minimum une fauche tous les trois ans et ceci pas avant le 15 juin) et de veiller à ne pas y laisser s'installer des repousses d'arbres et d'arbustes ainsi que des néophytes envahissantes tels que notamment les solidages.

Il convient de ne pas entretenir les haies sur les côtés avec un engin type "épareuse" sauf si la haie longe une route et ceci uniquement sur des branches de petits diamètres (type broussailles). Si la haie prend de l'ampleur en largeur, suivre les prescriptions indiquées dans ce document et, le cas échéant, couper les plus grosses branches de manière nette montrant une coupe franche. La coupe de grosses branches d'arbres (élagage) est soumise à autorisation.

➤ Dès 2019, les haies inscrites en tant que **haies de niveau de qualité II** sont soumises aux prescriptions d'exploitation supplémentaires suivantes soit:

- La bande herbeuse peut être exploitée (fauchée) deux fois par année au maximum. La première utilisation (fauche) au plus tôt dès le 15 juin et la deuxième au plus tôt 6 semaines après la première. Attention : si pas de fauche dans l'année, alors au moins une fauche obligatoire avec exportation tous les 3 ans, ceci effectué de manière identique à précédemment.

L'entretien des haies doit être effectué durant le repos de la végétation soit de mi-novembre à mi-mars.

S'agissant des haies naturelles indigènes autres que les haies basses et les haies de niveaux de qualité I et II (en application de la législation agricole), il est obligatoire, pour effectuer des taillies importantes sur les arbustes, de faire une demande d'autorisation auprès du service de la biodiversité. Les abattages d'arbres sont soumis à autorisation.

Guide technique de plantation d'une haie basse (si les indications présentées ci-dessous sont respectées, la haie pourrait bénéficier des contributions pour une haie de niveau de qualité II, si souhaité, ceci à la fin du contrat relatif à une "haie basse").

- Planter les arbustes sur au moins 2 mètres de largeur;
- 20% au moins de la strate arbustive doit être composée de buissons épineux (visuellement les épineux doivent représenter au moins 20% de la haie à l'âge adulte. Par conséquent, en regard des dimensions des arbustes épineux, il est nécessaire de planter au moins 40% d'arbustes épineux. Attention: le groseiller épineux est de petite taille);
- Afin de faciliter un entretien ultérieur, les espèces peu vigoureuses sont à planter, préférentiellement, par groupe de 4 à 6 plants (selon la hauteur des arbustes à l'âge adulte) et les espèces vigoureuses par 2 voire 3 plants.

Nous remercions les exploitants agricoles de suivre la procédure en la matière s'agissant des inscriptions de haies en tant que haies basses et/ou haies de niveau de qualité II.

***Prescriptions de taille des arbustes épineux (uniquement quand ils ont une grande ampleur et/ou sont vieillissants)**

Nom français <i>Nom latin</i>	Hauteur approximative en mètres	Epineux	Caractéristiques des feuilles	Couleur des fleurs	Mois de floraison	Caractéristiques des fruits	Taille	Croissance	Remarques
Aubépine épineuse <i>Crataegus laevigata</i>	4.00	X	Vert	Blanc Rarement rose	Mai	Rouge	TRa / TS	→	Plante hôte du feu bactérien
Aubépine à un style <i>Crataegus monogyna</i>	4.00	X	Vert	Blanc Rarement rose	Mai / Juin	Rouge	TRa / TS	→	Plante hôte du feu bactérien
Argousier <i>Hippophae rhamnoides</i>	4.00	X	Vert argenté	Brun vert Mâle ≠ femelle	Avril / Mai	Orange / Comestible	TRa	↗	En sol sec et plein soleil
Eglantier <i>Rosa canina</i>	3.00	X	Vert	Rose pâle	Juin	Rouge	TS	→	
Epine-vinette, berbérís <i>Berberis vulgaris</i>	3.00	X	Vert foncé	Jaune or	Mai / Juin	Forme oblongue / Rouge	TRa / TS	↗	Hôte potentielle de la rouille du blé
Groseiller épineux <i>Ribes uva-crispa</i>	1.50	X	Vert	Blanc rougeâtre	Avril	Rougeâtre / Jaunâtre	TRa / TS	↗	
Prunellier, Epine noire <i>Prunus spinosa</i>	3.00	X	Vert	Blanc	Avril	Noir bleuâtre	TRa / TS	↑	